



Convocation pour un echantillon adn

Par **snif**, le **23/05/2008 à 10:15**

Bonjour,rnrnj'ai été condamné a 3 mois de prison pour vol(escroquerie) et je suis sortie en janvier 2008.rnrnJe recois aujourd'hui un courrier ou il est dit: a la demande du subbrigadier etc...je suis prié de me presenter a la direction de la police judiciaire (service exécution des peine) pour prelevement échantillon biologique adn conformément a la requisition du procureur de la republique. La presentation est obligatoire sous peine de poursuite judiciaire (article 706.56) du code de procedure penal. Il est dit aussi, derniere convocation (je precise que c'est le 1er courrier que je recois) avant inscription au FPR.rnrnPouvez vous me dire si ils sont en droit de me demander mon adn!!! alrs que je n'ai jamais été condamner a des crime sexuel ou autre gravisime!!! j'ai purger ma peine pour un vol et maintenant on me demande mon adn??? y a t'il peut etre une affaire en cours au point de me demander mon adn et etre suspect??rnrnJe vous remercie de m'éclairer car je veux savoir s'ils sont dans leur droit de me convoquer pour faire ces tests!

Par **JamesEraser**, le **23/05/2008 à 11:12**

La demande est correcte. Le policier va agir sur réquisition du Parquet pour prélèvement ADN sur personne condamnée. rnNe confondez pas le FNAEG et le FIJAISrnCordialement

Par **snif**, le **23/05/2008 à 12:21**

J e vous remercie de votre reponse.rnrnDonc pour vous, toute personne condamné doit etre assujetie a faire des test adn peut importe la type de condamnation???rnrnPensez vous que le

parquet le demande car il y a un eventuel "crime en cours" et qu'il pense que je peux etre l'auteur des fait???

Par **frog**, le **23/05/2008** à **13:46**

[citation]Donc pour vous, toute personne condamné doit etre assujetie a faire des test adn peut importe la type de condamnation??? [/citation]
Le prélèvement ADN ne se fait que dans le cas de certaines infractions pénales. Visiblement, votre délit en fait partie.
Il n'y a que les photos et la prise des paluches qui est systématique en cas de placement en garde à vue.